



# **Sprachen – Schriftkulturen – Identitäten der Antike**

## **Beiträge des XV. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik**

Wien, 28. August bis 1. September 2017

### **Einzelvorträge**

Wiener Beiträge zur Alten Geschichte online (WBAGon) 1  
([wbagon.univie.ac.at](http://wbagon.univie.ac.at))

Herausgegeben von TYCHE – Verein zur Förderung der Alten Geschichte in Österreich

vertreten durch

Franziska Beutler und Theresia Pantzer

Wien 2019

This article should be cited as:

François Bérard, *Les carrières des sous-officiers de l'armée romaine : derrière la diversité des parcours l'affirmation d'une forte identité militaire*, in: F. Beutler, Th. Pantzer (ed.), *Sprachen – Schriftkulturen – Identitäten der Antike*. Beiträge des XV. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik, Wien 28. August bis 1. September 2017: Einzelvorträge, *Wiener Beiträge zur Alten Geschichte online (WBAGon) 1*, Wien 2019 (DOI: 10.25365/wbagon-2019-1-2)



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).  
© authors 2019

## INHALTSVERZEICHNIS

Emiliano A r e n a

*Una nuova evidenza di sigle “demotiche” e di synkletos dalla Sicilia tardoellenistica: SEG LIX.1102 e la storia di Kale Akte*

François B é r a r d

*Les carrières des sous-officiers de l’armée romaine : derrière la diversité des parcours l’affirmation d’une forte identité militaire*

Francesco C a m i a

*At the Crossroads of Different Traditions. Social and Cultural Dynamics in Roman Thrace Through the Epigraphic Practice*

Massimo C a s a g r a n d e, Gianfranca S a l i s

*I miliari di Capoterra (Cagliari – Sardegna). Notizia preliminare*

Patrizia de B e r n a r d o S t e m p e l

*Celtic Religion between Epichoric and Roman Epigraphy*

Françoise d e s B o s c s

*Épigraphie des amphores de la Bétique et épigraphie lapidaire. L’apport d’une approche croisée à l’histoire socio-économique des élites : Le dossier des Stertini*

Paul E r n s t

*L’usage du latin dans les pratiques épigraphiques des Italiens installés dans la Grèce égéenne aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant notre ère*

Concepción F e r n á n d e z - M a r t í n e z

*CLE de las Galias: Estado de la cuestión y avances para la edición de CIL XVIII/3*

Rossella G i g l i o, Rossana D e S i m o n e

*Epigraphica Lilybetana. Tra Punici, Greci e Romani. Un decennio di ricerche (2006–2016). Note bibliografiche*

Hernán G o n z á l e z B o r d a s, Jérôme F r a n c e

*A Mention of conciliabula in the Imperial Regulation from Lella Drebbia (AE, 2001, 2083), Dougga, Tunisia*

Takashi H a s e g a w a

*Identités et statuts sociaux des commerçants connus dans les sanctuaires de Nehalennia*

Christine H o ë t - v a n C a u w e n b e r g h e

*Fanum Martis (Gaule Belgique) : L’écrit du quotidien dans un vicus Nervien*

Sara K a c z k o

*Greek Myths, Local Pottery and Vase-Inscriptions: Hellenic Culture and Indigenous Identity in 4<sup>th</sup> Century Magna Graecia*

Urpo K a n t o l a

*Römische Namen in griechischen Inschriften: Ein Überblick auf die Filiationen und andere Genitivbestimmungen im Späthellenismus und in der frühen Kaiserzeit*

Tuomo N u o r l u o t o

*Names and Social Distinction: How were Roman Female patronae Recorded in the Nomenclature of Their Slaves?*

Julien M. O g e r e a u, Ulrich H u t t n e r

*The Inscriptiones Christianae Graecae Database. Towards a Digital Corpus of Early Christian Inscriptions from Greece and Asia Minor*

Taisuke O k a d a

*Some Notes on IG P<sup>3</sup> 1032 and the Crews of Athenian Triremes in the Fifth Century BCE*

Werner P e t e r m a n d l, Astrid S c h m ö l z e r, Wolfgang S p i c k e r m a n n

*Zum Start des FWF-Projekts ‚Die keltischen Götternamen in den Inschriften der römischen Provinz Germania Inferior‘. Mercurius Gebrinios: Ein Fallbeispiel*

Catherine S a l i o u

*Espace urbain et mémoire des empereurs en Orient dans l'Antiquité tardive*

Felix H. S c h u l t e

*Städtische Politik im kaiserzeitlichen Italien. Epigraphisch überlieferte Beschlüsse der städtischen Dekurionenräte und ihre Aussagen bezüglich der kommunalen Selbstverwaltung*

Erkki S i r o n e n

*Abteilung der Verse in den spätantiken Epigrammen von Griechenland*

Marco T e n t o r i M o n t a l t o

*Die Weihgaben des Kroisos für Amphiaraios: Herodot und BÉ 2015, n. 306*

Ekkehard W e b e r

*Lateinische Epigraphik in Wien*

Serena Z o i a

*Donne in Transpadana ai tempi della romanizzazione tra conservatorismo e innovazione*

FRANÇOIS BÉRARD

## LES CARRIÈRES DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMÉE ROMAINE : DERRIÈRE LA DIVERSITÉ DES PARCOURS L'AFFIRMATION D'UNE FORTE IDENTITÉ MILITAIRE

C'est un plaisir et un grand honneur que de parler des *principales* de l'armée romaine ici à Vienne, où a vécu et travaillé Alfred von Domaszewski, dont la fameuse *Rangordnung* est toujours une référence incontournable sur le sujet. On sait que dans la reconstitution qu'il propose la carrière des sous-officiers repose sur les trois charges dites tactiques, ou *in centuria*, celles de *tesserarius*, d'*optio* et de *signifer*, qui donnent accès aux postes administratifs supérieurs, dits « Benefiziarchagen », et au centurionat<sup>1</sup>. Leurs titulaires touchent une solde plus importante, de 50 % pour les *sesquiplicarii* et 100 % pour les *duplicarii*, et ce sont eux qu'on appelle *principales*, même si le terme peut s'appliquer aussi à des postes inférieurs dans la carrière. Ce schéma, qui repose essentiellement sur les carrières des prétoriens, pour lesquels il est bien attesté, est souvent étendu aux légions, bien qu'on n'y connaisse toujours qu'un seul exemple de carrière enchaînant les trois charges tactiques<sup>2</sup>. En fait les carrières légionnaires sont, comme l'a bien noté D.J. Breeze, plus variées et font davantage de place aux fonctions administratives, mais elles restent dans l'ensemble très mal connues, puisqu'au total sa thèse ne recensait que 8 exemples de carrière légionnaire comportant au moins 3 postes<sup>3</sup>. Heureusement, les découvertes de ces dernières décennies ont fourni plusieurs documents nouveaux, qui permettent de préciser un peu mieux la carrière des *principales*, tant dans les légions que dans le prétoire.

Un premier exemple vient d'une tombe familiale publiée dans le nouveau corpus de Philippes de Macédoine qui fait connaître C. Publicius Victor, un soldat de la XIII<sup>e</sup> cohorte urbaine qui avait été *tesserarius*, *optio*, *signifer*, puis *commentariensis*<sup>4</sup>. On constate que la séquence des trois charges tactiques reste bien attestée dans le courant du II<sup>e</sup> siècle, dans les cohortes urbaines comme dans les prétoriennes. Mais le principal intérêt est le grade de *commentariensis*, responsable des archives qu'on ne trouve que dans l'*officium* des gouverneurs de province : c'est l'un des plus anciens exemples connus et il faut l'attribuer au gouverneur de Gaule lyonnaise si le texte date bien, comme le propose raisonnablement l'éditeur, du milieu du II<sup>e</sup> siècle, époque où la XIII<sup>e</sup> cohorte formait la garnison de Lyon<sup>5</sup>.

Parmi les inédits du corpus de Philippes on trouve aussi le sarcophage d'un prétorien, G. Annicius, qui avec sans doute 7 postes présente une des plus longues carrières de sous-officier connues<sup>6</sup>. Comme l'a bien vu C. Brélaz, un premier poste devait figurer dans la lacune de la fin de la ligne 2, en dessous du cognomen, sans doute celui de *singularis tribuni*, comme le suggèrent d'assez nombreux parallèles<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> A. von Domaszewski, *Rangordnung*.

<sup>2</sup> *CIL*, VIII, 217 = *ILTun*, 232 = *ILS*, 2658 ; cf. J.-M. Lassère, « Biographie d'un centurion (*C.I.L.*, VIII, 217-218) », *Ant Afr*, 27, 1991, p. 53-68, qui s'intéresse surtout au monument et à la longue carrière de centurion.

<sup>3</sup> Cf. D.J. Breeze, *Immunes and principales*, p. 263-278 (= *Mavors*, X, p. 29-44), et le tableau p. 270 (= 36).

<sup>4</sup> *CIPh*, 82 : *D. M. / C. Publici Victoris patr(is) / et Tulliae Iliades matr(is), / C. Publici Prisci fratris, / C. Publici Victoris frat(ris), / mil(itis) c(o)h(ortis) XIII urban(ae), / tesserari, optionis, / signifer(i), comment(ariensis), / C. Publicius C. f. / Volt(inia) Tutor / parentib(us) et fratrib(us) / et sibi u(iuus) f(aciendum) c(urauit)*.

<sup>5</sup> Cf. F. Bérard, *Armée romaine*, p. 343-344, et sur le grade R. Haensch, "A commentariis und commentariensis : Geschichte und Aufgaben eines Amtes im Spiegel seiner Titulatur", dans *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1995, p. 267-284.

<sup>6</sup> *CIPh*, 74 : *G. Annicio L. f. V[olt(inia) ---] / mil(iti) cohort(is) VIII praetor[iae] --- / be[n]eficiario, optioni carceris, [tesserario ? in cen[t]uria, signifero, (fisci) curatoris, ben[eficiario praef(ecti)] / pr[ae]tore, euocato Augusti, d[on]is donato a / diuo] Tra[fi]a]no ornam[entis] ---*.

<sup>7</sup> Cf. *CIL*, III, 7334 et *AE*, 1933, 87 (= *CIPh*, 78 et 85) ; dans les cohortes urbaines la célèbre carrière de C. Luccius Sabinus (*CIL*, IX, 1617 = *ILS*, 2117 ; cf. F. Bérard, *Armée romaine*, p. 413-418).

G. Annicius est ensuite bénéficiaire du tribun, puis *optio carceris*, chargé donc de la prison du camp : c'est une attestation précieuse de ce grade, qui, avec une inscription récemment découverte en Cappadoce, montre qu'il devait avoir, dans les cohortes prétoriennes comme dans les urbaines, rang de *principalis*<sup>8</sup>. Le poste suivant, exercé *[in cen]turia*, devait être une des charges tactiques, peut-être *tesserarius* plutôt qu'*optio*, suivie du signiférat<sup>9</sup>. A la ligne 4, l'éditeur propose avec raison de suppléer (*fisci*) *curator*, fonction financière qu'on trouve fréquemment après celle de *signifer*, notamment dans des carrières conduisant au grade de corniculaire du tribun<sup>10</sup>. Mais G. Annicius accède, quant à lui, au poste très envié de bénéficiaire du préfet du prétoire, rattrapant ainsi les carrières les plus brillantes, ce qui montre que les règles de promotion ne doivent pas être interprétées de manière trop rigide<sup>11</sup>. Il fut ensuite maintenu en service comme *euocatus*, mais ne semble pas être parvenu jusqu'au centurionat, les décorations marquant la fin de la carrière militaire, sans qu'elles se rapportent nécessairement au dernier poste mentionné comme le suppose l'éditeur. C'est donc une très belle carrière de *principalis* qui est mise en valeur dans cette épitaphe, avec une succession exceptionnelle de 7 postes qui montre que si les charges tactiques continuent à structurer le cursus prétorien, elles ne sont plus nécessairement exercées au complet et font dès le début du II<sup>e</sup> siècle une large place aux postes administratifs.

Après les prétoriens nous allons nous intéresser aux *principales* des légions, dont les carrières sont beaucoup moins bien connues. Une prospection récente a fait connaître sur le site de Çökek, en Lycie, entre Termessos et Tlos, l'épitaphe fragmentaire d'un soldat dont le cognomen était Kapiton<sup>12</sup>. Si l'origine du soldat et l'unité dans laquelle il servait, peut-être une légion de Germanie, restent incertaines, la carrière est assez bien conservée puisqu'on lit aux lignes 5-6 βενε[φοικαρίω, σπε]κλάτορι, κεντο[υρίωνι ---]. La pierre ayant 66 cm de largeur, la lacune au début et à la fin des lignes n'était sans doute pas très grande, et il y a une bonne chance qu'on ait là l'ensemble des postes. Il s'agit donc d'une carrière ascendante, qui après deux postes administratifs donne accès au centurionat sans passer par les charges tactiques dans les centuries. On peut la comparer avec l'épitaphe, également grecque, de Flavius Maximus, qui était lui aussi parvenu au centurionat (cette fois *ἐκατόνταρχος*) après avoir été bénéficiaire, *commentariensis* et corniculaire<sup>13</sup> : qu'il s'agisse de la Syrie, sur le territoire de laquelle a été découverte l'inscription, ou, comme on l'admet souvent, de l'Arabie voisine, c'est un bon exemple de carrière effectuée entièrement dans un *officium* provincial, avec quatre échelons successifs, jusqu'au centurionat<sup>14</sup>. On peut supposer une situation analogue pour Kapiton, mais l'état fragmentaire du texte rend l'interprétation plus incertaine. On ne sait en effet s'il était revenu prendre sa retraite dans sa patrie ou s'il est mort en service dans une province d'Asie mineure. On ne sait pas non plus s'il fut lui aussi centurion dans un *officium* provincial, comme Maximus, ou dans une légion. Mais le plus intéressant sont les deux promotions, de bénéficiaire à *speculator*, puis de *speculator* à centurion, toutes deux inconnues jusqu'ici. La première est conforme à l'ordre hiérarchique connu par diverses dédicaces collectives<sup>15</sup> et ne surprend donc pas. La seconde paraît très rapide, puisqu'elle saute les grades intermédiaires de *commentariensis* et de

<sup>8</sup> Cf. *AE*, 1894, 33 ; 1914, 253 ; 1983, 48 et en dernier lieu 1990, 896 ; Chr. Bruun, « Caligatus, tubicen, optio carceris, and the Centurions' Positions ; Some Remarks on an Inscription in ZPE 71 (1988) », *Arctos*, 22, 1988, p. 29-33 ; F. Bérard, *Armée romaine*, p. 74-75 ; pour les cohortes urbaines, à nouveau *CIL*, IX, 1617 (voir note précédente), où le poste d'*optio carceris* précède toutefois ceux de *singularis* et de bénéficiaire.

<sup>9</sup> *Optioni* pourrait être un peu court pour la lacune, et c'est un argument en faveur de *tesserario*, même s'il n'y a qu'un parallèle pour la promotion de *tesserarius* à *signifer* (*CIL*, X, 1763).

<sup>10</sup> Cf. D.J. Breeze, *Immunes and principales*, p. 250 (= 16), qui cite *CIL*, III, 7334 (= *CIPh*, 78), X, 1763, XI, 5646, avec, comme pour G. Annicius, seulement deux charges tactiques.

<sup>11</sup> L'inscription fragmentaire *CIL*, VI, 3661 fait connaître un anonyme qui après les trois charges tactiques ne fut néanmoins que *fisci curator* et corniculaire du tribun. Inversement L. Tatinius Cnosus (*AE*, 1933, 87 = *CIPh*, n° 85) devint bénéficiaire du préfet du prétoire après une seule charge d'*optio*.

<sup>12</sup> D. Rousset, *De Lycie en Cabalide. La convention entre les Lyciens et Termessos près d'Oinoanda*, Genève, 2010, p. 156-158, n° 10 = *AE*, 2010, 1647 = *SEG*, LX, 1547 ; cf. *Bull ép*, 2011, 554.

<sup>13</sup> *IGRR*, III, 1264 = *ILS*, 8880 = *CBI*, 730 ; cf. D.J. Breeze, *Immunes and principales*, p. 270 (= 36) ; J. Nelis-Clément, *Beneficiarii*, p. 79 et 126-127.

<sup>14</sup> Cf. J. Nelis-Clément, *Beneficiarii*, p. 116 et 126-127, pour laquelle le titre est l'équivalent de *centurio princeps*.

<sup>15</sup> Cf. à Lambèse *CIL*, VIII, 2586 et *AE*, 1917/1918, 57 ou à Carnuntum *CIL*, III, 4452 ; F. Bérard, *Armée romaine*, p. 330.

corniculaire, mais n'est peut-être pas impossible, notamment au III<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. L'hypothèse la plus vraisemblable est donc bien celle d'une carrière dans un *officium* provincial, même si on ne peut exclure des échanges avec l'état-major légionnaire ou encore un changement de province, qui aurait pu amener cet *officialis* en Asie mineure.

Un autre exemple de carrière effectuée au sein d'un même *officium* est celui de Saturninus, connu par une épitaphe monumentale, mais mal conservée de Madaure, qui devait provenir d'un mausolée assez riche, puisqu'il avait coûté la somme appréciable de 30 000 sesterces<sup>17</sup>. Il semble s'agir d'un Africain incorporé dans une légion de Bretagne, comme on en connaît d'autres. Selon la restitution proposée par G. Alföldy et généralement suivie depuis<sup>18</sup>, la carrière est descendante, et Saturninus aurait été d'abord *optio praetorii*, puis *beneficiarius consularis* et enfin *princeps officii praesidis*, c'est-à-dire centurion commandant l'*officium* du gouverneur de Bretagne. L'*optio praetorii* pouvait effectivement avoir, comme l'*optio carceris*, une fonction assez modeste, avec seulement la responsabilité du bâtiment du *praetorium*, et après laquelle on pouvait donc devenir bénéficiaire<sup>19</sup>. La promotion de bénéficiaire à centurion est plus problématique, les exemples avancés étant tous incertains<sup>20</sup>. Même si on en admet la possibilité, notamment à la fin du II<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> siècle, elle paraît assez improbable pour un poste aussi élevé que la direction d'un *officium* consulaire, à moins de supposer quelques centurionats intermédiaires qui ne figureraient pas sur la pierre<sup>21</sup>. Une autre difficulté est le titre de *princeps officii praesidis*, qui n'est pas autrement attesté sinon dans une inscription datée du début du IV<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Enfin, l'ordre descendant est très rare dans les carrières des centurions et des *principales*.

Dans ces conditions, on peut se demander s'il faut bien restituer le titre de *princeps officii praesidis* ou s'il ne s'agit pas plutôt d'un de ses subordonnés, un mot comme *adiutor*, *exactus* ou *librarius* pouvant facilement trouver place dans la lacune de la fin de la ligne<sup>23</sup>. Si le grade d'*adiutor principis officii* n'est pas attesté sous cette forme, on connaît des équivalents assez proches comme *adiutor officii consularis*, *adiutor principis consularis*, *adiutor principis praetorii*<sup>24</sup> ou simplement *adiutor principis*<sup>25</sup>. Le cursus serait alors ascendant et la promotion au grade de bénéficiaire parfaitement logique pour cette fonction de début de carrière, comme dans *CIL*, III, 12679 et sans doute *ILAlg*, II, 3, 7674.

L'état de la pierre ne permet malheureusement pas de trancher. La lecture *c[enturio]* à la première ligne paraît incertaine, et même si elle était confirmée il pourrait aussi s'agir d'un simple centurionat

<sup>16</sup> Cf. M. Clauss, *Principales*, p. 76-77, qui la juge possible, mais exceptionnelle ; les deux exemples cités par Domaszewski, *Rangordnung*, p. 32 (*CIL*, VI, 36675 et III, 7741) ne sont pas concluants, car des fonctions intermédiaires ne peuvent être exclus. Les promotions attestées sont au grade de *commentariensis* (*CIL*, III, 2015 ; XIII, 1732) ou de corniculaire (III, 1218) ; cf. F. Bérard, *Armée romaine*, p. 345-346.

<sup>17</sup> *ILAlg*, I, 2203 = *CBI*, 749 : [---] *Quirina Saturninus* +[--- / --- *p]rouincia Brita[n]niae --- / --- o[ff]fici praesidis, benef[iciarius] / consularis, optio[ni] praetori, / monyementum sepul[turae] / sibi ex HS XXX m(ilibus) nummu[m] fecit / et se uiuo dedicauit et decessit / annorum LXXXV. H(ic) s(itus) e(st).*

<sup>18</sup> G. Alföldy, « Ein Soldat des britannischen Heeres aus Madauros (*ILAlg*, I, 2203) », dans *L'Africa Romana*, VI, Sassari, 1989, p. 135-145, d'où *AE*, 1989, 830 ; cf. J. Ott, *Beneficiaries*, p. 172 ; *CBI*, 749 ; P. Faure, *L'aigle et le cep*, p. 886-887, n° 383 ; voir cependant B. Rankov, *Officium consularis*, p. 19 et n. 27, qui souligne l'incertitude des restitutions ; J. Nelis-Clément, *Beneficiarii*, p. 127 et 390, selon laquelle il aurait été nommé *optio praetorii* en qualité de bénéficiaire.

<sup>19</sup> Voir ainsi G. Alföldy, art. cité, et D.J. Breeze, « A Note on the use of the Titles *Optio* and *Magister* below the Centurionate during the Principate », *Britannia*, 7, 1976, p. 128 (= *Mavors*, X, p. 72) ; F. Bérard, *Armée romaine*, p. 328-329.

<sup>20</sup> Cf. A. von Domaszewski, *Rangordnung*, p. 33, avec des exemples qui ne sont pas tous probants ; M. Clauss, *Principales*, p. 75-77 ; D.J. Breeze, *Immunes and principales*, p. 272 (= 38) et n. 38 ; G. Alföldy, art. cité, p. 142, citant *CIL*, VIII 17626 = *CBI*, 753 et *IGLS*, IV, 1804 ; M.P. Speidel, « Centurions promoted from beneficiarii ? », *ZPE*, 91, 1992, p. 229-232, qui récuse à juste titre *IGLS*, IV, 1804 ; R. Haensch, « Statthalterinschriften », *ZPE*, 122, 1998, p. 286-288, avec un nouvel exemple réunissant *CIL*, VIII, 20094 et 21056 ; J. Nelis-Clément, *Beneficiarii*, p. 126-127 ; F. Bérard, *Armée romaine*, p. 351 et n. 175.

<sup>21</sup> Ainsi J. Ott, et *CBI*, loc. cit. ; mais on comprend mal pourquoi ces centurionats auraient été omis.

<sup>22</sup> *CIL*, III, 7549 = *IScM*, II, 373, à Tomis.

<sup>23</sup> Sur ces titres, voir F. Bérard, *Armée romaine*, p. 325-326, et notamment *CIL*, III, 4311 = *CBI*, 325 ; VI, 2977 et VIII, 17634 ; *RIU*, V, 1195 ; pour des bénéficiaires *CIL*, V, 8275 et *RIU*, V, 1253 = *CBI*, 889 et 406.

<sup>24</sup> *CIL*, III, 3510 ; *AE*, 1982, 758 ; *ILAlg*, II, 3, 7674 et désormais *AE*, 2010, 1282.

<sup>25</sup> *CIL*, II<sup>2</sup>, 14, 872, à Tarragone ; III, 12679, en Dalmatie.

légionnaire qui aurait été placé en tête, comme on en a d'autres exemples<sup>26</sup>. On peut donc vraiment hésiter entre une carrière descendante, comme le pense G. Alföldy, ou au contraire ascendante, s'il s'agit d'un poste d'*adiutor*. Mais de toutes façons, le parcours est caractéristique de ces carrières de la fin du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> siècle, avec pas moins de trois charges administratives, sans doute toutes exercées dans l'*officium* du gouverneur de Bretagne. Le soin avec lequel l'intéressé les énumère sur le monument qu'il s'est lui-même fait construire et dont il précise scrupuleusement le prix montre la fierté que ces *principales* tiraient de leur carrière, dont ils mettaient en valeur les étapes successives comme le faisaient les centurions et les officiers supérieurs.

Il faut ajouter ici un autre document nouveau, l'épithaphe d'Aelius Verecundinus à Apamée de Syrie, qui est une des rares dans ce lot exceptionnel à donner une carrière complète<sup>27</sup>. Bien qu'elle ait déjà fait l'objet de nombreuses études<sup>28</sup>, l'inscription continue à poser diverses difficultés, moins pour la chronologie, l'accord se faisant pour une date sévérienne, peut-être en 217 ou en 218, au moment du passage de Macrin à Apamée, que pour l'interprétation de la carrière. Celle-ci culmine avec un centurionat dans la légion IV *Scythica* de Zeugma, nommé en tête et qu'il exerçait sans doute au moment de son décès. Mais ensuite la carrière repart à partir du début, comme le souligne l'adverbe *primum*. D'abord *exactus*, puis *librarius*, Verecundinus a dû servir dans une légion, où ce sont des grades caractéristiques de début de carrière, probablement dans une province danubienne, puisqu'il était originaire de Dacie<sup>29</sup>. Les postes suivants de *frumentarius* et de *speculator* confirment qu'il s'agit d'un légionnaire, mais qui avait dû être détaché de sa légion dans l'*officium* d'un gouverneur ou plutôt à Rome dans les *castra peregrina*, comme le suggèrent de bons parallèles<sup>30</sup>. La difficulté est le poste suivant d'*euocatus*, qui est en principe caractéristique des prétoriens. Il est possible que Verecundinus ait été transféré d'abord dans une cohorte prétorienne, puisque l'inscription n'indique aucune unité pour les différents postes de sa carrière de *principalis*, ou qu'il ait été nommé directement *euocatus* dans le prétorie. Une autre solution est que l'accès à l'*euocatio* ait été ouvert à des légionnaires, ou au moins à ceux qui servaient dans le *numerus frumentariorum* romain. Mais de toutes façons, le changement semble bien lié à la réforme de Septime Sévère, qui ouvrit les rangs du prétorie aux soldats des légions. Si on suit cette explication, on a donc un exemple supplémentaire de carrière de sous-officier légionnaire, avec probablement 4 postes d'état-major avant de parvenir à l'*euocatio* et au centurionat, exercé sans doute d'abord dans une légion non précisée, puis à Rome comme *centurio frumentarius*. C'est donc encore un exemple de carrière de type administratif (ou en l'occurrence policier), sans aucune charge tactique, mais clairement déterminé par le passage dans le *numerus* romain. On notera que malgré cette réussite finale on a tenu à rappeler les premiers grades de sous-officier et à les résumer dans le relief situé au-dessus du texte, où l'on voit dans la main droite la *uitis* du centurion, mais aussi dans la gauche un *uolumen* qui symbolise peut-être ses activités d'*officialis*.

<sup>26</sup> Pour des cursus donnant en tête la dernière fonction, avant de commencer une carrière ascendante, voir *infra* AE, 1993, 1577 et CIL, XII, 2602.

<sup>27</sup> AE, 1993, 1577 ; cf. J.-Ch. Balty, W. Van Rengen, *Apamée de Syrie. Quartiers d'hiver de la II<sup>e</sup> légion Parthique*, Bruxelles, 1993, p. 28-29, n° 7 : *D. M. / Ael. Verecundinus, (centurio) leg(ionis) IIII / Scu(thicae) hastatus prior, natus / in Dacia ad Vatabos, mil. ann. XXI, / primum exactus, librarius, / frum(entarius), speculator, euoc(atus), (centurio) et (centurio) frum(entarius), / uixit ann. XXXVI, Ael. Rufinus lib(ertus) ex bon(is) eius fecit.*

<sup>28</sup> W. Van Rengen, « Le cursus d'un centurion de la legio IV Scythica à Apamée de Syrie », dans *Studia varia Bruxellensia ad orbem graeco-latinum pertinentia*, 3, Louvain, 1994, p. 185-200 ; C.C. Petolescu, "Un Dac într-o inscripție din Apamea (Syria)", *Thraco-Dacica*, 17, 1996, p. 187-188, et ad *IDRE*, II, 411 ; M.A. Speidel, « Legio IIII Scythica, its movements and men », dans *The Twin Towns of Zeugma on the Euphrates*, éd. D. Kennedy, Portsmouth (R.I.), 1998, p. 184, n° 29 ; K. Stauner, *Schriftwesen*, p. 410-411, n° 389 ; D. Dana, « L'identité des Bataves de Dacie d'après une inscription d'Apamée de Syrie : onomastique et mobilité », *AC*, 77, 2008, p. 219-225 ; P. Faure, *L'aigle et le cep*, p. 714-716, n° 197, etc.

<sup>29</sup> En faveur d'un service dans le prétorie voir contra C.C. Petolescu ; dans les rangs de la IV *Scythica* M.A. Speidel et K. Stauner, *Schriftwesen*, p. 164-165.

<sup>30</sup> Voir AE, 1991, 268 (cf. CIL, II<sup>2</sup>, 14, 1041 et 1047 et S. Panciera, « Genio castrorum peregrinorum », *Acta Arch. Hung.*, 41, 1989, p. 372), avec un exemple de promotion du grade de *frumentarius* à celui de *speculator* dans les *castra peregrina*.



Ces charges administratives n'étaient pas seulement exercées au sein des gouvernements provinciaux, mais pouvaient l'être également auprès du légat de la légion, qui à défaut de *commentarienses* disposait lui aussi de bénéficiaires et de corniculaires. Outre Aelius Verecundinus, un bon exemple est fourni par l'épithaphe de Mommius Cattianus, un autre soldat de l'armée de Bretagne, qui n'atteignit pas le centurionat, mais en était assez proche, puisque sa dernière fonction était celle d'*optio* dans la première cohorte<sup>31</sup>. C'était un soldat de la XX<sup>e</sup> légion qui avait été auparavant bénéficiaire, puis corniculaire du légat de sa légion et avait donc fait carrière dans l'*officium* de son unité<sup>32</sup>. Même si ces postes sont un peu moins prestigieux que leurs équivalents dans l'*officium* des gouverneurs, c'est un très bon exemple de carrière entièrement administrative, remarquablement mise en valeur par la mise en page, puisque le lapicide a prévu une ligne pour chaque grade. On la date généralement de la fin du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> siècle, comme la majorité des carrières de ce type, mais c'est un raisonnement un peu circulaire, et une date un peu plus haute n'est peut-être pas impossible, si l'on tient compte de la paléographie, de la formule *hic situs est* ou de l'absence d'abréviation du mot *beneficiarius*<sup>33</sup>.

Ces quelques exemples nouveaux ne permettent pas seulement de préciser des règles de promotion mal connues ou des fonctions peu attestées, comme celles de *speculator* ou de *commentariensis*. Ils augmentent aussi le nombre assez restreint de carrières de sous-officiers légionnaires et confirment que, plus encore que celles des prétoriens, celles-ci passaient surtout par des postes administratifs, dans les légions ou dans les *officia* provinciaux. Elles sont plus difficiles à repérer, car certains, notamment quand ils avaient fait une large partie de leur service dans le même *officium*, ne jugeaient pas utile d'indiquer leur légion d'origine. Mais on voit que, comme les prétoriens, ces légionnaires n'hésitaient pas à mettre en valeur leur parcours de *principalis*, même s'ils n'avaient pas atteint le centurionat.

Ils suivaient ainsi l'exemple des centurions, qui suivaient eux-mêmes celui des officiers supérieurs, de rang équestre ou sénatorial. Mais on observe cependant quelques différences. L'une des plus notables est la très grande rareté des carrières descendantes : il n'en existe pratiquement pas pour les *principales*, et les seuls centurions pour lesquels on en trouve sont ceux qui sont parvenus au primipilat et au rang équestre et inscrivent leurs fonctions de centurion ou de *principalis* à la suite de leurs postes de préfet ou de procureur<sup>34</sup>. Parfois certes la dernière fonction exercée est mise en tête, mais le texte recommence ensuite à partir du début, comme dans le cas d'Aelius Verecundinus<sup>35</sup>. Le schéma des carrières de sous-officiers est donc clairement ascendant, sur le modèle de ces inscriptions qui donnent comme le dossier complet du soldat, de l'incorporation à la libération ou à la mort. On trouve même parfois la date des promotions, comme dans les cursus prétoriens de Florus à Bénévent ou de [S]exti[lius ?] Marc[ianus ?] à Mayence, étudiés par Domaszewski<sup>36</sup>, ou dans celui l'*urbanicianus* M. Carantius Macrinus, dont la belle épithaphe de Genève montre que l'usage existait dès la fin du I<sup>er</sup>

<sup>31</sup> *AE*, 1951, 194 = *CBI*, 867 = *Suppl It*, 4, *Trebula Suffenas*, 31 : *D. M. S. / Mommius Cattianus, / mil(es) leg(ionis) XX V. V., / benefic(iarius) leg(ati), / cornicarius leg(ati), / optio coh(ortis) I, / h(ic) s(itus) e(st)*. Cf. D.J. Breeze, *Immunes and principales*, p. 266 et 270 (= 32 et 36) ; K. Stauner, *Schriftwesen*, p. 326, n° 206 ; S. Malone, *Legio XX Valeria Victrix*, Oxford, 2006, p. 168-169.

<sup>32</sup> Ainsi *CBI*, 867 ; J. Nelis-Clément, *Beneficarii*, p. 129 ; K. Stauner et S. Malone, *loc. cit.* ; mais cf. M. Clauss, *Principales*, p. 38 et n. 87, qui envisage aussi celui du gouverneur provincial. Pour un corniculaire parvenu au centurionat, sans doute dans la XV<sup>e</sup> *Apollinaris*, cf. *AE*, 1997, 1517, à Satala.

<sup>33</sup> Cf. en ce sens *CBI*, 867 ; J. Nelis-Clément, *Beneficarii*, p. 129.

<sup>34</sup> Ainsi M. Apicius Tiro, arrivé au poste de *praefectus castrorum* (*CIL*, XI, 19 = *ILS*, 2664 ; cf. B. Dobson, *Primipilares*, p. 327, n° 245), et un corniculaire anonyme des préfets du prétoire passé par le centurionat, le primipilat et un tribunat prétorien avant d'exercer plusieurs procuratèles, dont la préfecture des véhicules (*CIL*, VI, 1645 = *ILS*, 2773). On ne sait si la carrière fragmentaire de l'anonyme *CIL*, VI, 3661 commençait elle aussi par des postes de rang équestre ou s'il s'agit d'une des très rares carrières de *principalis* rédigée dans le sens descendant.

<sup>35</sup> Voir *supra AE*, 1993, 1577 et peut-être *ILAlg*, I, 2203 ; *infra* l'exemple analogue de M. Carantius Macrinus (*CIL*, XII, 2602).

<sup>36</sup> *CIL*, IX, 1609, au début du III<sup>e</sup> siècle, et XIII, 6728, entre 140 (incorporation dans la VII<sup>e</sup> cohorte prétorienne) et 192 (accès au primipilat) ; cf. A. von Domaszewski, *Rangordnung*, p. 2 et 21-24. Voir aussi *CIL*, VI, 33038a = *CBI*, 958, dès la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, chez les vigiles.

siècle<sup>37</sup>. Mais le plus souvent, le texte se contente d'énumérer les étapes successives, en les soulignant parfois par des participes comme *promotus*<sup>38</sup>, lui aussi emprunté aux carrières équestres ou sénatoriales, ou plus fréquemment, comme dans les célèbres épitaphes d'un autre *urbanicianus*, C. Luccius Sabinus, ou du légionnaire T. Petronius Fortunatus, *factus*<sup>39</sup>, qui peut aussi être répété devant chaque grade, rythmant la progression de la carrière<sup>40</sup>.

Le modèle biographique est d'autant plus fort que la quasi-totalité de ces carrières se trouvent dans des inscriptions funéraires. Il y a certes quelques exemples de dédicaces honorifiques, comme pour le prétorien L. Tatinius Cnosus, honoré dans sa patrie de Philippes par les vigiles qu'il avait commandés comme centurion<sup>41</sup>, et le modèle des officiers supérieurs est alors encore plus net. Mais ce sont des cas qui même au niveau du centurionat sont extrêmement rares et se trouvent surtout dans des contextes municipaux, où le sous-officier est honoré aussi comme notable. Les inscriptions votives peuvent être en revanche une bonne occasion de célébrer un avancement, avec les formules du type *quod uoverat* (ou *uouit*) *miles* (ou *frumentarius*, *beneficiarius* etc) *soluit centurio*. Comme le montrent de nombreux équivalents civils, il s'agit d'abord de préciser la date et les circonstances du vœu, mais la juxtaposition de deux grades permet aussi de souligner une promotion, voire de résumer toute une carrière<sup>42</sup>. Même si ces grades ne sont pas nécessairement consécutifs, comme on le croit parfois, elle offre dans certains cas la possibilité de reconstituer une carrière qui nous échapperait autrement, et la formule est d'autant plus intéressante que ces ex-voto se trouvaient souvent dans des sanctuaires fréquentés, où était comme conservée la mémoire des soldats et des unités.

Ce souci de résumé peut aussi se trouver à la fin d'une inscription funéraire, pour récapituler une carrière exposée auparavant avec plus de détails. Ainsi l'épitaphe de M. Caesius Verus, découverte récemment en Cappadoce, résume-t-elle une belle carrière prétorienne couronnée par un centurionat légionnaire : *stipendia accepit caligata XVI, euocativa VII, centurionica III*<sup>43</sup>. La formulation dérive sans doute des épitaphes prétoriennes, qui distinguaient soigneusement l'honneur que constituait le maintien au service comme *euocatus* des seize années passées dans la *militia* (ou *caliga*)<sup>44</sup>. Mais on la rencontre aussi, sans l'*euocatio*, pour des centurions légionnaires, *ex equite Romano* comme Sex. Pilonius Modestus, qui tient à afficher le total de ses 18 *stipendia centurionica*<sup>45</sup>, ou sortis du rang, comme M. Sabidius Maximus, qui s'était retiré dans un *vicus* de la colonie de Dyrrachium, en Macédoine, après avoir effectué [*stipendia*] / (*centurioni*)*ka XX, continua XL*<sup>46</sup>. 20 années de centurionat pour un service total de 40 impliquent un service légionnaire d'également 20 ans, qu'il faut supposer sous-entendu dans le texte, mais qui correspond parfaitement à la moyenne, et cette lecture proposée par le premier éditeur de l'inscription, A. Betz, semble donc toujours la plus satisfaisante pour le début de la ligne 15<sup>47</sup>. Elle résume ainsi un parcours, qui avec deux charges tactiques (*signifer* et *optio ad spem*

<sup>37</sup> CIL, XII, 2602 = ILN, Vienne, 866 : M. Carantius Macrinus, centurio coh. / primae urbanae, / factus miles in ead(em) cohorte Domitiano II co(n)s(ule), / beneficiar(ius) Tettieni Sereni leg(ati) Aug(usti) Vespas(iano) X (sic) co(n)s(ule), / cornicular(ius) Corneli Gallicani leg(ati) Aug(usti) equestrib(us) / stipend(iis) Domitiano VIII co(n)s(ule), item Minici Rufi leg(ati) Aug(usti), / euocatus Aug(usti) Domitiano XIII co(n)s(ule), centurio Imp. Nerua II co(n)s(ule), t(estamento) p(oni) i(ussit).

<sup>38</sup> CIL, III, 7334 (= CIPh, 78) et AE, 1937, 101 = CIA, 153 = LIA, 165 (voir *infra*).

<sup>39</sup> CIL, IX, 1617, à Bénévent, dès le début du II<sup>e</sup> siècle, et VIII, 217, à Cillium = ILS, 2117 et 2658 ; en outre CIL, VI, 2601 = ILS, 2055.

<sup>40</sup> Cf. CIL, VI, 37295 = CBI, 939, chez les vigiles ; également CIL, IX, 1609 et XIII, 6728 (*supra*, note 36).

<sup>41</sup> AE, 1933, 87 = CIPh, 85.

<sup>42</sup> Cf. par exemple CIL, III, 3470 (= Tit Aq, I, 212) : *quod euocatus uouit, centurio soluit* ; VI, 36775 (= ILS, 484) : *quod speculator leg. III Parth. Seuerianae uouit hastatus leg. X Fretensis princeps peregrinorum reddedit* ; AE, 1991, 268, pour un *speculator* de la VII<sup>e</sup> Gemina (*supra*, note 30) : *quod uouer(at) frum(entarius) leg. eiusdem u. s. l. m.*

<sup>43</sup> AE, 1990, 896.

<sup>44</sup> Cf. CIL, VI, 2240, 2248, 2530, 2578 (= ILS, 2077, 2141, 2143) etc.

<sup>45</sup> CIL, III, 1480 = ILS, 2654 = IDR, III, 2, 437.

<sup>46</sup> AE, 1937, 101 = CIA, 153 = LIA, 165.

<sup>47</sup> A. Betz, « Eine neue Inschrift aus Elbassan in Albanien », *JÖAI*, 30, 1937, Beibl., col. 101-108. Les lectures proposées dans CIA, 153 et LIA, 165 sont moins convaincantes, comme l'a bien vu F. Mitthof, « Adnotationes Epigraphicae V », *Tyche*, 29, 2014, p. 275-276. La lecture *ka(ligata) XX* qu'il propose alternativement est ingénieuse, mais oblige à supposer que le chiffre

*ordinis*) et un poste de corniculaire est un bon exemple de ces carrières de *principalis* légionnaire qu'on n'hésite pas à rappeler avec fierté sur une épitaphe, même si elle a été suivie de 7 centurionats. Mais elle insiste surtout sur cette belle série de centurionats, qui est presque un record pour un légionnaire sorti du rang, ces promotions successives étant surtout connues pour des prétoriens ou des centurions recrutés *ex equite Romano*. Une autre manière de résumer une vie militaire passait par les images, comme les lances et le bouclier qui ornent le fronton du monument de M. Carantius Macrinus à Genève ou, nous l'avons vu, le cep et le *uolumen* du relief d'Aelius Verecundinus à Apamée, qui eux aussi exprimaient la fierté du *principalis* arrivé au centurionat.

### Bibliographie

- F. Bérard, *L'armée romaine à Lyon*, Rome, 2015.
- D.J. Breeze, « The organisation of the career structure of the immunes and principales of the Roman Army », *BJ*, 174, 1974, p. 245-292 (= D.J. Breeze et B. Dobson, *Roman Officers and Frontiers, Mavors*, X, Stuttgart, 1993, p. 11-70).
- M. Clauss, *Untersuchungen zu den Principales des römischen Heeres von Augustus bis Diokletian. Cornicularii, speculatores, frumentarii*, Bochum, 1973.
- Corpus der griechischen und lateinischen Benefiziarier-Inschriften des römischen Reiches*, éd. E. Schallmayer et alii, Stuttgart (*Das Weihebezirk von Osterburken*, I), 1990 (CBI).
- Corpus des inscriptions grecques et latines de Philippes*, II, 1, éd. C. Brélaz, Athènes, 2014.
- B. Dobson, *Die Primipilares : Entwicklung und Bedeutung, Laufbahnen und Persönlichkeiten eines römischen Offiziersranges*, Cologne-Bonn, 1978.
- A. von Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, Bonn, 1908 ; 2<sup>e</sup> éd. par B. Dobson, Cologne-Graz, 1967.
- P. Faure, *L'aigle et le cep. Les centurions légionnaires dans l'Empire des Sévères*, 2 vol., Bordeaux, 2013.
- J. Nelis-Clément, *Les beneficiarii : militaires et administrateurs au service de l'empire (1<sup>er</sup> s. a. C. - VI<sup>e</sup> s. p. C.)*, Bordeaux, 2000.
- J. Ott, *Die Beneficiarii. Untersuchungen zu ihrer Stellung innerhalb der Rangordnung des römischen Heeres und zu ihrer Funktion*, Stuttgart, 1995.
- B. Rankov, "The governor's men : the *officium consularis* in provincial administration", dans *The Roman Army as a Community*, éd. A. Goldsworthy et I. Haynes, Portsmouth (R.I.), 1999, p. 15-34.
- K. Stauner, *Das offizielle Schriftwesen des römischen Heeres von Augustus bis Gallienus (27 v. Chr. - 268 n. Chr.)*, Bonn, 2004.

François Bérard

École normale supérieure - École pratique des Hautes Études - Paris Sciences et Lettres

francois.berard@ens.fr

---

des centurionats a été oublié ou sous entendu après l'abréviation *c(enturionica)*. De toutes façons elle aboutit au même sens, avec 20 années de service légionnaire suivies de 20 années de centurionat. Une abréviation un peu analogue se trouve à Cordoue pour un *proc(urator) XXmae heredit(atium)* : *AE*, 2003, 931.